



Centralisation de la gestion de la recherche:

un outil au service des laboratoires, adapté aux évolutions nationales de financement et au pilotage scientifique des universités



L'université Blaise Pascal (Clermont 2):

- *pluridisciplinaire hors santé : 5 UFR - 1 IUT - 2 EI - 1 IUFM*
- *14 000 étudiants - 4 écoles doctorales (dont une commune avec Clermont 1)*
- *30 laboratoires dont 18 associés (16 CNRS (dont un commun avec Clermont 1)- 2 INRA)*



Evaluation des unités:

19 unités classées A+ et A - 9 classées B -
2 classées C

Moyens 2009:

60% au titre de la recherche - 40% au
titre de l'enseignement



L'activité de recherche et de valorisation:

- un **atout** de notre université
- un **axe stratégique important** de nos contrats d'établissement successifs
- une **organisation centralisée de sa gestion** depuis janvier 2006 pour pouvoir décliner une politique scientifique qui s'affiche de plus en plus dans l'interdisciplinarité



Cette organisation a été remarquée:

- par la commission d'audit de l'université pour le passage aux RCE
- dans le rapport d'Aubert comme élément positif face aux craintes exprimées quant à la capacité des universités à être gestionnaire unique des UMR



Le Service de la Recherche et des Etudes Doctorales (SRED)

→ service de *gestion administrative et financière* sous la responsabilité du conseil scientifique et sous la direction du vice président du conseil scientifique assisté d'un personnel administratif + 8 personnels

→ assure la gestion de l'ensemble des ressources et dépenses liées aux activités des laboratoires, structures fédératives, PPF, Ecoles doctorales à l'exclusion de celles relevant du SAIC et des financements directs des EPST



Le SRED

Gestion budgétaire

- Etablissement du budget de la recherche (rôle renforcé dès 2008 du fait de sa semi-globalisation)
- Saisie des mandats, titres de recettes, virements..(exercice 2007: 9446 mandats, 328 titres de recettes)
- Gestion de tous les éléments financiers liés aux missions, invitations, déplacements des unités



Le SRED

Gestion budgétaire

- A titre d'information en 2008:

Recettes liées aux contrats de recherche 8,75M€

Recettes liées aux contrats de recherche gérés par le SAIC: 3,3M€

L'ensemble correspond à 28% du budget exécuté de l'université (hors masse salariale)



Le SRED

Gestion budgétaire

- Aide au montage financier des projets de recherche (ANR, Région, FEDER, ...) et élaboration des fiches financières en amont des réponses aux appels d'offre; harmonisation des procédures de traitement des dossiers
- Elaboration et suivi des conventions et de leur financement
- Etablissement et suivi des CDD recrutés sur ressources propres des unités



Le SRED

Gestion administrative

- Secrétariat du conseil scientifique
- Suivi de l'ensemble des dossiers traités en CS et contacts avec acteurs concernés (internes et externes)
- Coordination avec les autres services impliqués (DRH, affaires financières, enseignements, composantes)
- Diffusion et suivi des appels d'offres émanant des différentes sources



Le SRED

Autres missions d'appui au pilotage

- Préparation du **contrat quadriennal** : ensemble des tâches administratives et interface avec les DU et le ministère
- Implication directe dans la mise en place de **l'outil de suivi des activités recherche GRAAL** (tant en conception qu'en déploiement au niveau de l'établissement)



EN CONCLUSION

La conception initiale de fonctionnement du SRED se trouve complètement justifiée au regard de l'évolution du mode de financement de la recherche et du mode de son évaluation :

- **Globalisation des crédits**
- **Importance croissante des indicateurs numériques de performance**



EN CONCLUSION

*→ nécessité d'avoir une connaissance exhaustive des ressources en un lieu unique pour pouvoir élaborer un contrat objectifs/moyens **crédible** au service de la politique scientifique de l'établissement et en cohérence avec celle des EPST partenaires*



La Direction de la Recherche et des Partenariats

- Création au 01/09/2009 d'une **Direction de la Recherche et des Partenariats**
- Cette direction regroupe
 - le **SRED** qui assure la gestion de la recherche « subventionnée »
 - **Le SAIC** (créé en 2003) qui assure la gestion de la recherche partenariale
- Objectif recherché : assurer une coordination et une connaissance des moyens affectés à la recherche



Les délégations de signature

- La gestion de la recherche au moyen de ces deux services, dotés de budgets propres, *indépendants du budget des composantes*,
- permet une **délégation directe de signature de la Présidente** de l'université aux directeurs de laboratoires



Les délégations de signature

- Étendue de la délégation :
 - Commandes, engagements juridiques et financiers, validation du service fait.
 - **Les améliorations à apporter :**
 - Délégation partielle ne portant que sur les aspects financiers,
 - Pas de prise en compte de la notion « d'achat scientifique » *mais* le service des marchés de l'UBP assure toutes les opérations relatives aux marchés publics y/c dans le cadre d'équipements scientifiques,
 - Le montant de la délégation est limité de fait à 15 000 € par le logiciel SIFAC.